

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six,  
Le 20 mars à 20 heures 30,  
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,  
Dûment convoqué le 16 mars 2026,  
S'est réuni à la mairie sous la présidence de  
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Etaient présents : Fabienne POUZET, Thierry PIGANEAU, Virginie FAVIER,  
Louis-Marie MERCERON, Pierre ABRIAT, Bertrand QUINTARD,  
Catherine PINEAU, Gaëtan GUERIN, Eric ZANNI,  
Caroline MITONNEAU, Christelle MACKE,  
David BRACONNEAU, Stéphane MARTIN,  
Anne-Claire AUGEREAU, Rebecca DOLCI et Charlotte PAILLA  
Absents excusés : François GUILLOT qui a donné pouvoir à Louis-Marie MERCERON  
Cécile THOMAS qui a donné pouvoir à Caroline MITONNEAU

Nombre de conseillers  
Municipaux en exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 19  
(dont 2 pouvoirs)

Secrétaire : Thierry PIGANEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent  
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Affiché le 23 mars 2026

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Cette délibération annule et remplace celle enregistrée à la préfecture des  
Deux-Sèvres le 23 mars 2026

**CRÉATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES**  
**(délibération n° 2026-03-07)**

Vu l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales précisant que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil doit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres,

Considérant que les commissions seront convoquées par le maire, qui en est président de droit,  
Considérant qu'à la première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider en cas d'absence ou d'empêchement du maire,

Monsieur le maire propose de créer les neuf commissions suivantes :

- Voirie et sécurité
- Bâtiment
- Environnement
- Enfance-jeunesse
- Vivre ensemble
- Solidarité et citoyenneté
- Communication
- Finances
- Contrôle des listes électorales

Le conseil municipal, par un vote unanime décide de créer les neuf commissions proposées par monsieur le maire.

Après appel à candidature pour chaque commission, le conseil municipal, par un vote unanime, désigne les membres suivants dans les commissions :

**VOIRIE ET SÉCURITÉ :**

- Louis-Marie MERCERON
- Fabienne POUZET
- Thierry PIGANEAU
- Pierre ABRIAT
- Bertrand QUINTARD
- Catherine PINEAU
- Gaëtan GUERIN
- Éric ZANNI
- David BRACONNEAU
- Stéphane MARTIN

**BÂTIMENT :**

- Fabienne POUZET
- Thierry PIGANEAU
- Pierre ABRIAT
- Bertrand QUINTARD
- Gaëtan GUERIN
- François GUILLOT
- Charlotte PAILLA

**ENVIRONNEMENT :**

- Louis-Marie MERCERON
- Thierry PIGANEAU
- Pierre ABRIAT
- Catherine PINEAU
- François GUILLOT
- Anne-Claire AUGEREAU

**ENFANCE - JEUNESSE :**

- Virginie FAVIER
- Cécile THOMAS
- Anne-Claire AUGEREAU
- Rebecca DOLCI
- Charlotte PAILLA

**VIVRE ENSEMBLE :**

- Fabienne POUZET
- Thierry PIGANEAU
- Catherine PINEAU
- Caroline MITONNEAU
- Christelle MACKE
- Cécile THOMAS

**SOLIDARITÉ ET CITOYENNETÉ :**

- Virginie FAVIER
- Caroline MITONNEAU
- Christelle MACKÉ
- Stéphane MARTIN
- Cécile THOMAS
- Rebecca DOLCI

**COMMUNICATION :**

- Thierry PIGANEAU
- Fabienne POUZET
- Stéphane MARTIN
- Anne-Claire AUGEREAU
- Rebecca DOLCI

**FINANCES :**

- RENOUX Jean-François
- Thierry PIGANEAU
- Fabienne POUZET
- Virginie FAVIER
- François GUILLOT

Fait et délibéré au foyer rural, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Jean-François RENOUX

Le secrétaire de séance,  
Thierry PIGANEAU